

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

FONDS RÉGIONS RURALITÉ VOLET 2
Soutien à la compétence de développement local et
régional



SEPTEMBRE 2024

PRÉSENTATION

Le Fonds régions ruralité (FRR) a remplacé, en avril 2020, le Fonds de développement des territoires 2015-2020. Ce fonds permet aux MRC de remplir leurs mandats à l'égard du développement du territoire. Le présent rapport vise à rendre compte des orientations retenues, des actions réalisées et de l'utilisation des sommes du fonds du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Le fonds s'applique sur le territoire de la MRC de Maskinongé qui compte 17 municipalités soit Louiseville, St-Alexis-des-Monts, St-Barnabé, Ste-Angèle-de-Prémont, St-Édouard-de-Maskinongé, St-Justin, St-Léon-le-Grand, St-Paulin, St-Sévère, Ste-Ursule, Yamachiche, Maskinongé, St-Boniface, St-Élie-de-Caxton, St-Étienne-des-Grès, Charette et St-Mathieu-du-Parc.

Les objets du Fonds régions ruralité, tel que libellé dans le protocole signé entre le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Maskinongé, sont les suivants :

- A- Réalisation des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire ;
- B- Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) ;
- C- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- D- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
- E- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec les ministères et organismes du gouvernement ;
- F- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

À partir de ces objets ainsi que des orientations de la planification stratégique du territoire, la MRC de Maskinongé a ciblé les secteurs prioritaires suivants pour ses interventions :

1- Services aux citoyens :

- a- Élaboration et mise en œuvre des politiques de la MRC de Maskinongé (familles-aînés, développement social, développement durable, développement culturel, etc.) ;

2- Services aux municipalités :

- a- Soutien en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services entre les municipalités ;
- b- Soutien à l'élaboration de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, notamment auprès des municipalités dévitalisées reconnues ;

3- Développement économique :

- a- Soutien aux entreprises dans les secteurs priorités soit l'agriculture, l'agroalimentaire, l'agroforestier, le manufacturier, le tourisme, les services aux entreprises et les services de proximité ;
- b- Soutien aux jeunes entrepreneurs et à la relève entrepreneuriale ;
- c- Soutien aux entreprises d'économie sociale ;
- d- Soutien aux entreprises en expansion ;

- e- Développement des infrastructures du Parc et Carrefour industriel régional;
- f- Déploiement de l'Agroa Desjardins.

4- Développement du territoire :

- a- Mise en œuvre de projets en lien avec la planification stratégique de la MRC de Maskinongé via l'instance de concertation Vision Maskinongé ;
- b- Élaboration et mise en œuvre de la Stratégie d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants (SAAR) ;
- c- Élaboration et mise en œuvre du Plan de Développement de la Zone Agricole et Agroforestière (PDZAA) ;
- d- Soutien relié au portrait de la situation de l'habitation dans la MRC de Maskinongé ;
- e- Déploiement du projet Signature innovation « *Un territoire près de sa nature* »

5- Aménagement du territoire :

- a- Soutien au processus de révision du schéma d'aménagement ;

Enfin, pour répondre aux enjeux des cinq secteurs d'action prioritaires, une politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie ainsi qu'une politique de soutien aux entreprises sont en vigueur et disponibles sur le site Internet de la MRC.

BILAN DES ACTIVITÉS PAR PRIORITÉS D'INTERVENTION :

Les engagements du Fonds régions ruralité par priorité d'intervention, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, sont les suivants :

1. a) Élaboration et mise en œuvre des politiques de la MRC de Maskinongé (familles-aînés, développement social, développement durable, développement culturel, etc.)

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	FRR engagé	FRR réel versé
Culture Mauricie	De la culture en Mauricie	900 \$	300 \$
Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé	Développement social	25 000 \$	25 000 \$
Sous-total		25 900 \$	25 300 \$

2. a) Soutien en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services entre les municipalités

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	FRR engagé	FRR réel versé
MRC de Maskinongé	Développement culturel et patrimonial	90 614 \$	90 614 \$
MRC de Maskinongé	Communication	190 916 \$	190 916 \$
Signaloplus	Route verte – réseau cyclable	11 606 \$	11 606 \$
MRC de Maskinongé	Agent de développement du territoire de la MRC	50 453 \$	50 453 \$
Sous-total		343 589 \$	343 589 \$

2. b) Soutien à l'élaboration de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, notamment auprès des municipalités dévitalisées reconnues

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	FRR engagé	FRR réel versé
Corporation de transport collectif de la MRC de Maskinongé	Du transport pour la vitalité de nos communautés	28 000 \$	28 000 \$
Ville de Louiseville	Construction du bloc sanitaire dans le corridor sportif de Louiseville	106 541,41 \$	106 541,41 \$
Municipalité de Sainte-Ursule	Clôture et caméras aux chutes, terrain de soccer, terrain de pickleball, cuisine chalet loisirs	40 000 \$	30 000 \$
Saint-Paulin	Mandats à des professionnels pour valider la faisabilité de projets rassembleurs	19 170,67 \$	14 378 \$
SANA de la MRC de Maskinongé	Revitalisation de notre MRC	25 000 \$	25 000 \$
Municipalité de Saint-Léon	Réaménagement du parc du centre des loisirs	16 483 \$	16 483 \$
Municipalité de Saint-Barnabé	Aménagement des espaces verts, des parcs et des loisirs	54 400 \$	40 800 \$
Municipalité de Saint-Sévère	Création d'un espace vert	19 688,17 \$	14 766,17 \$
Sous-total		309 283,25 \$	275 968,58 \$

3. a) Soutien aux entreprises dans les secteurs priorités soit l'agriculture, l'agroalimentaire, l'agroforestier, le manufacturier, le tourisme, les services aux entreprises et les services de proximité

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	FRR engagé	FRR réel versé
MRC de Maskinongé	Coordinations	180 379 \$	180 379 \$
MRC de Maskinongé	Coordonnateur du développement culturel et touristique	119 736 \$	119 736 \$
Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé	Pour un tourisme durable -phase 2	45 000 \$	45 000 \$
MRC de Maskinongé	Conseillers en développement des entreprises	140 000 \$	140 000 \$
Sous-total		485 115 \$	485 115 \$

3. b) Soutien aux jeunes entrepreneurs et à la relève entrepreneuriale

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	FRR engagé	FRR réel versé
Vignoble domaine Beauchemin 2010 Inc.	Relève d'un vignoble	14 000 \$	14 000 \$
G.S. Rivard Services sanitaires Inc.	Relève de l'entreprise	6 000 \$	6 000 \$
Sous-total		20 000 \$	20 000 \$

3. c-d) Soutien aux entreprises d'économie sociale et aux entreprises en expansion

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	FRR engagé	FRR réel versé
Coop Adirondak	Optimisation des revenus autonomes	2 000 \$	2 000 \$
Country Pop 103.1 FM	Informons la MRC	100 000 \$	50 000 \$
Sous-total		102 000 \$	52 000 \$

4. a) Mise en œuvre de projets en lien avec la planification stratégique de la MRC de Maskinongé via l'instance de concertation Vision Maskinongé

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	FRR engagé	FRR réel versé
Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Maskinongé	Place aux jeunes en région-Vidéo promotionnelle de la MRC de Maskinongé	4 250 \$	4 250 \$
Sous-total		4 250 \$	4 250 \$

4. b) Élaboration et mise en œuvre de la Stratégie d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants (SAAR)

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	FRR engagé	FRR réel versé
Développement Mauricie	Projet Priorité 1- Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive -phase 2 - 2023-2026	15 777 \$	5 259 \$
Sous-total		15 777 \$	5 259 \$

4. c) Élaboration et mise en œuvre du Plan de Développement de la Zone Agricole et Agroforestière (PDZAA)

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	FRR engagé	FRR réel versé
Union des producteurs agricoles de la Mauricie	Travailleuse de rang	4 354 \$	2 075 \$
Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé	Bon Appétit Maski 8e édition	5 000 \$	5 000 \$
Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé	Tournée Arts et Terroirs	3 500 \$	3 500 \$
Filière mycologique de la Mauricie	MYCO-20223	3 000 \$	3 000 \$
Sous-total		15 854 \$	13 575 \$

5. a) Soutien au processus de révision du schéma d'aménagement

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	FRR engagé	FRR réel versé
MRC de Maskinongé	Aménagement du territoire et développement	82 968 \$	82 968 \$
Sous-total		82 968 \$	82 968 \$
GRAND TOTAL		1 404 736,25 \$	1 308 024,58 \$
Gestion du FRR volet 2 en frais administratifs		30 586 \$	30 586 \$

BILAN FINANCIER

Voici le bilan financier au 31 décembre 2023

	2023
Enveloppe déléguée par le MAMH	1 766 026 \$
Somme résiduelle du FDT	
Revenus générés	- \$
Engagements*	1 435 322,25 \$
*Répartitions des sommes engagées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023	
Sommes réelles versées en 2023 (projets 2023 et ententes 2023 et frais administratifs)	1 338 610,58 \$
Sommes engagées non versées en 2023 (projets et ententes + frais administratifs)	96 711,67 \$
Total des engagements 2023	1 435 322,25 \$

Total des sommes engagées et versées 2023	
Projets 2023	1 308 024,58 \$
Ententes 2023	0,00 \$
Administration 2023	30 586,00 \$
Sous-Total	1 338 610,58 \$
Projets 2020 et 2021 et 2022 (versés 2023)	71 861,40 \$
Ententes 2020 et 2021 et 2022 (versées 2023)	122 036,00 \$
	1 532 507,98 \$

PRIORITÉ 1 : SERVICES AUX CITOYENS

La MRC travaille avec ses partenaires à la mise en œuvre de ses politiques familles-aînés, de développement social, de développement durable, développement de culturel et d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants. Elle s'implique sur les comités de gestion et de travail pour assurer l'élaboration et la réalisation des plans d'action.

PRIORITÉ 2 ET 3 : SERVICES AUX MUNICIPALITÉS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET CULTUREL

La MRC a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) qui a pour objectif la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants dans les domaines social, culturel, économique et environnemental. Cette politique s'adresse aux municipalités et aux organismes et se déploie sur l'ensemble du territoire. L'agent de développement du territoire accompagne les municipalités et les demandeurs dans le processus de dépôt des demandes et s'occupe du suivi administratif relié à la gestion du fonds qu'en découle.

Le service de développement économique et du territoire a constaté que la pandémie fait place à la hausse marquante de l'inflation de même que celle des taux d'intérêts. Les impacts sur le portefeuille des consommateurs et les diminutions des investissements des entreprises sont de nature à ralentir l'activité économique. Le service a constaté également ces effets tout au long de l'année 2023, notamment dans le secteur commercial, plus particulièrement. Heureusement peu de faillites ou de fermetures au sein des entreprises du territoire ont été répertoriées. Une reprise économique est prévue au cours de 2024 dans la mesure où il y aura des baisses du taux directeur de la Banque du Canada.

Sur les plans touristique et culturel, une carte vélo complètement revampée et axée sur les attraits touristiques et patrimoniaux du territoire a été produite par l'équipe pendant l'année 2023.

Au Bureau d'information touristique de Maskinongé, malgré le lent retour des autobus de touristes européens et asiatiques (tout de même en légère hausse par rapport à 2022), la fréquentation est en augmentation avec plus de 19 000 entrées et 3 200 demandes d'information touristique. Les ventes de produits du terroir et d'artisanat local en vedette au Bureau d'information touristique sont également en hausse.

À l'automne, la première édition de la Tournée Arts et Terroir, un événement de portes ouvertes chez près de 100 artistes, artisans et producteurs, a été organisée. Il s'agissait d'une première collaboration entre les trois MRC rurales de la Mauricie, et l'activité a été un franc succès. Lors de l'événement gourmand Bon appétit Maski, six restaurants de la région ont servi 410 repas, des tables d'hôte composées de produits locaux.

Par ailleurs, la MRC a complété le projet Courtepointe Culture Maskinongé en 2023, une œuvre d'art créée par une artiste locale représentant les 17 municipalités du territoire. L'œuvre originale est exposée de façon permanente dans les bureaux de la MRC, et les reproductions encadrées sont mises en valeur dans chacune des municipalités. En lien avec ce projet, un tout nouveau site web culturemaskinonge.com a été lancé.

De nombreuses activités ont été mises en place dans le cadre de l'Entente de développement culturel entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications, notamment une murale artistique extérieure à Louiseville, des animations dans les bibliothèques et auprès de la clientèle aînée ainsi qu'une grande conférence sur l'histoire de la région. Une première tournée patrimoniale

en autobus sur le Chemin du Roy a également été organisée, afin de sensibiliser la population au patrimoine bâti. Finalement, dix projets de médiation culturelle réalisés par les organismes du territoire ont pu bénéficier du soutien de la MRC via le Fonds d'initiatives culturelles.

PRIORITÉ 4 : DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- ❖ Animation de la concertation régionale Vision Maskinongé : trois rencontres a été tenues (14 mars, 05 juin et 24 octobre).
- ❖ Animation du comité Signature Innovation : une rencontre a été tenue (14 juin) ayant permis la signature de l'entente Signature innovation le 10 juillet 2023.
- ❖ Plus d'une dizaine de rencontre (interne/partenaires) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'accueil, d'attraction et de rétention des nouveaux arrivants;
- ❖ Les travaux entourant l'élaboration de la planification stratégique de la MRC ont débuté en automne 2023;
- ❖ Représentations sur le comité urgence logement pour le 1^{er} juillet avec des partenaires du milieu;
- ❖ Présentation des conclusions du rapport relatif au portrait de la situation de l'habitation dans la MRC de Maskinongé aux partenaires du milieu.

PRIORITÉ 5 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Concordance des outils d'urbanisme des municipalités locales au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

- ❖ Suite à l'entrée en vigueur du Projet de loi 16 (PL16), la MRC devait refuser de donner son avis quant à la conformité d'une modification ou d'une révision d'un plan d'urbanisme ou d'un règlement d'urbanisme à l'égard des orientations de son schéma ou des dispositions du document complémentaire, lorsque la modification est à l'initiative d'une municipalité de son territoire qui est en défaut d'effectuer une modification de concordance au schéma dans le délai prescrit.

Ainsi, la MRC a réalisé un portrait des concordances pour chacune des municipalités de sorte de transmettre à celles-ci les modifications restantes à apporter à leurs règlements d'urbanisme afin d'obtenir la concordance au schéma.

- ❖ Analyse de 9 modifications réglementaires des municipalités locales pour l'émission de certificats de conformité relié à la concordance au SADR :
 - Charette (1 règlement)
 - Saint-Mathieu-du-Parc (8 règlements)

Conformité des projets de modifications réglementaires des outils d'urbanisme des municipalités locales

- ❖ Analyse de 47 modifications réglementaires des municipalités locales pour l'émission de certificats de conformité :
 - Charette (7 règlements)
 - Louiseville (5 règlements)
 - Maskinongé (4 règlements)
 - Saint-Alexis-des-Monts (1 règlement)
 - Saint-Barnabé (3 règlements)

- Saint-Boniface (8 règlements)
- Sainte-Angèle-de-Prémont (2 règlements)
- Saint-Édouard-de-Maskinongé (3 règlements)
- Saint-Élie-de-Caxton (1 règlement)
- Saint-Étienne-des-Grès (1 règlement)
- Sainte-Ursule (2 règlements)
- Saint-Léon-le-Grand (2 règlements)
- Saint-Mathieu-du-Parc (1 règlements)
- Saint-Paulin (4 règlements)
- Saint-Sévère (1 règlement)
- Yamachiche (2 règlements)

Révision du schéma d'aménagement et de développement révisé

- ❖ Prise en compte de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, ainsi que des Orientations en aménagement du territoire préliminaires;
- ❖ Révision et rédaction en cours de réalisation.

Mise à jour du SADR et entrée en vigueur de règlements de modification du SADR

- ❖ Tenir diverses rencontres au sein de la MRC : Commission d'aménagement et comité consultatif agricole;
- ❖ Adoption et entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 294-23 visant à encadrer les demandes de démolition d'immeubles à potentiel patrimonial.

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

- ❖ Tenir diverses rencontres au sein de la MRC : Comité technique et comité directeur du PRMHH;
- ❖ Continuité de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de Maskinongé;
- ❖ Dépôt du Projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) auprès du ministère (MELCCFP) en décembre 2023.

Révision du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA)

- ❖ Mise en œuvre du PDZAA :
 - Mise en place du comité interne;
 - Répartition des projets porteurs entre le service de développement économique et le service aménagement du territoire;
 - Prises de contact et organisation de rencontres avec les porteurs potentiels identifiés au plan;
 - Lancement de la mise en œuvre des projets suivants :
 - Projet 1 : Mise en œuvre : pour un territoire agricole climato-résilient;
 - Projet 3 : Agriculture et environnement, une histoire d'entraide;
 - Projet 4 : Maski Recycle;
 - Projet 5 : Agri-littoral.
 - D'autres projets sont également en cours de mise en œuvre du côté du service de développement économique, mais également par d'autres acteurs qui par leurs propres projets viennent répondre à certains des nôtres.

Règlement régional sur l'abattage d'arbres de la MRC de Maskinongé et sa révision

- ❖ Finaliser la révision du règlement sur l'abattage d'arbre.
- ❖ Adoption et entrée en vigueur du Règlement régional numéro 293-23 visant à assurer la saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.
- ❖ Création d'outils explicatifs et de formulaires de demande de certificats, ainsi que la mise en ligne sur le site internet de ceux-ci et du règlement 293-23.

Plan d'adaptation aux changements climatiques

- ❖ Mise en œuvre :
 - Montage et dépôt d'une demande de financement au programme Oasis du MELCCFP, en 2023, pour le projet « MRC de Maskinongé – en mode solution nature ». La demande a été acceptée en décembre 2023 et va démarrer au printemps 2024. Il va permettre de réaliser un projet sur la cartographie des îlots de chaleur et des zones d'accumulation d'eau pluviale ainsi que la planification des solutions pour les atténuer.

Territoire incompatible avec l'activité minière

- ❖ Prendre contact avec la direction régionale du MRNF et débiter l'accompagnement;
- ❖ Décider de la nécessité de demander la suspension temporaire pour la délimitation d'un TIAM;
- ❖ Envoyer la demande de suspension temporaire (fichiers géomatiques) au MRNF (centre de service des mines) et attendre l'accord du MRNF;
- ❖ Suspension temporaire de 6 mois et élaboration du projet de TIAM dans le schéma d'aménagement (EN COURS).
 - (La MRC de Maskinongé a débuté sa démarche d'identification des TIAM en obtenant du MRNF une suspension temporaire d'octroi de nouveaux titres miniers pour une durée de 6 mois. Le 23 novembre 2023, la suspension a été renouvelée pour une durée supplémentaire de 6 mois);

Géomatique et cartographie

- ❖ Octroi de contrat pour la deuxième partie de la mise à jour de la cartographie *Google StreetView* à la firme *maps360*;
- ❖ Réalisation d'un partenariat régional (Mauricie) pour réaliser de nouvelles orthophotos du territoire en 2023.
- ❖ Maintenir à jour les informations dans les applications web (Géoservice 2.0, Rôle d'évaluation, PRMHH) (plateforme web - ArcGIS Enterprise);
- ❖ Conception de cartes et de plans pour diverses municipalités du territoire et support cartographique aux réalisations des services de la MRC;
- ❖ Assistance et support aux inspecteurs municipaux ainsi qu'aux partenaires locaux.

Service régional d'urbanisme

- ❖ Soutien aux municipalités de Saint-Léon-le-Grand, Saint-Sévère et Saint-Édouard-de-Maskinongé pour le service d'urbanisme municipal (la MRC a arrêté ce service de soutien en mars 2023);

Autres

- ❖ Assistance et support aux inspecteurs municipaux ainsi qu'aux partenaires locaux;
- ❖ Siéger sur divers comités externes.

ANNEXE

Liste des interventions incluant les projets actifs 2021-2022-2023

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Date de début	Date de fin	Coût total engagé du projet	Total contribution FRR-Volet 2	Versé
Municipalité de St-Sévère	Bonification du terrain des loisirs	2021-04-01	2024-12-01	39 912,16 \$	30 747,96 \$	21 627,60 \$
Saint-Boniface	Aménagement du Parc Boisé du Patrimoine	2021-09-01	2023-07-01	108 310,78 \$	37 908,77	5 415,05 \$
SADC de la MRC de Maskinongé	Maski Récole	2022-04-01	2023-12-01	120 491,00 \$	14 683,00 \$	3 671,00 \$
Sainte-Angèle-de-Prémont	Amélioration jeux d'eau	2022-04-01	2024-12-01	161 643,00 \$	29 314,00 \$	0,00 \$
Ville de Louiseville	Pataugeoire- parc	2022-02-01	2023-12-01	22 203,00 \$	8 703,00 \$	2 175,75 \$
Municipalité de Ste-Ursule	Inventaire faunique et floristique au Parc des Chutes	2022-04-01	2024-12-01	16 056,00 \$	11 680,00 \$	0,00 \$
Municipalité de Saint-Paulin	Balcon pour les poupons	2022-04-01	2023-12-01	47 421,17 \$	37 936,17	9 484,00 \$
Municipalité de St-Boniface	Terrain de soccer	2021-04-01	2023-12-01	20 488,00 \$	20 488,00 \$	20 488,00 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie	Accompagnement des municipalités de la MRC de Maskinongé	2022-04-01	2023-12-01	18 000,00 \$	18 000,00 \$	9 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé	Développement social	2023-04-01	2023-12-01	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$
Corporation de transport collectif de la MRC de Maskinongé	Du transport pour la vitalité de nos communautés	2023-01-01	2023-12-01	28 000,00 \$	28 000,00 \$	28 000,00 \$
Ville de Louiseville	Construction du bloc sanitaire dans le corridor sportif de Louiseville	2023-04-01	2023-12-01	744 665,30 \$	106 541,41 \$	106 541,41 \$
Country Pop 103.1 FM	Informons la MRC	2023-04-01	2024-12-01	100 000,00 \$	100 000,00 \$	50 000,00 \$
Municipalité de Saint-Barnabé	Aménagement des espaces verts, des parcs et des loisirs	2023-04-01	2024-12-01	68 000,00 \$	54 400,00 \$	40 800,00 \$
SANA de la MRC de Maskinongé	Revitalisation de notre MRC	2023-04-01	2023-12-01	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$

Municipalité de Saint-Léon	Réaménagement du parc du centre des loisirs	2023-04-01	2024-12-01	94 506,00 \$	16 483,00 \$	16 483,00 \$
Municipalité de Sainte-Ursule	Clôture et caméras aux chutes, terrain de soccer, terrain de pickleball, cuisine chalet loisirs	2023-04-01	2024-12-01	95 800,00 \$	40 000,00 \$	30 000,00 \$
Saint-Paulin	Mandats à des professionnels pour valider la faisabilité de projets rassembleurs	2023-04-01	2024-12-01	23 964,00 \$	19 170,67 \$	14 378,00 \$
Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé	Bon Appétit Maski 8e édition	2023-04-01	2023-12-01	17 500,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Municipalité de Saint-Sévère	Création d'un espace vert	2023-04-01	2024-12-01	25 000,00 \$	19 688,17 \$	14 766,17 \$
Filière mycologique de la Mauricie	MYCO-2023	2023-04-01	2023-12-01	48 304,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$
Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé	Tournée Arts et Terroirs	2023-04-01	2023-12-01	82 360,00 \$	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Maskinongé	Place aux jeunes en région-Vidéo promotionnelle de la MRC de Maskinongé	2023-03-01	2023-12-01	5 250,00 \$	4 250,00 \$	4 250,00 \$
Vignoble domaine Beauchemin 2010 Inc.	Relève d'un vignoble	2023-04-01	2023-12-01	600 000,00 \$	14 000,00 \$	14 000,00 \$
MRC de Maskinongé	Aménagement du territoire et développement	2023-01-01	2023-12-01	82 968,00 \$	82 968,00 \$	82 968,00 \$
MRC de Maskinongé	Communication	2023-01-01	2023-12-01	190 916,00 \$	190 916,00 \$	190 916,00 \$
MRC de Maskinongé	Administration	2023-01-01	2023-12-01	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
MRC de Maskinongé	Développement culturel et patrimonial	2023-01-01	2023-12-01	90 614,00 \$	90 614,00 \$	90 614,00 \$
G.S. Rivard services sanitaires	Relève de l'entreprise	2023-04-01	2023-12-01	300 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$
Coop Adirondak	Optimisation des revenus autonomes	2023-11-01	2023-12-01	5 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Union des producteurs agricoles de la Mauricie	Travailleuse de rang	2023-09-01	2024-12-01	128 305,00 \$	4 354,00 \$	2 075,00 \$
MRC de Maskinongé	Conseillères en développement des entreprises	2023-01-01	2023-12-01	140 000,00 \$	140 000,00 \$	140 000,00 \$
MRC de Maskinongé	Coordinations	2023-01-01	2023-12-01	180 379,00 \$	180 379,00 \$	180 379,00 \$

MRC de Maskinongé	Coordonnateur du développement culturel et touristique	2023-01-01	2023-12-01	119 736,00 \$	119 736,00 \$	119 736,00 \$
Signaloplus	Route verte-réseau cyclable	2023-01-01	2023-12-01	11 606,00 \$	11 606,00 \$	11 606,00 \$
Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé	Pour un tourisme durable -phase 2	2023-01-01	2023-12-01	45 000,00 \$	45 000,00 \$	45 000,00 \$
MRC de Maskinongé	Agent de développement du territoire de la MRC	2023-01-01	2023-12-01	50 453,00 \$	50 453,00 \$	50 453,00 \$
Développement Mauricie	Projet Priorité 1- Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive -phase 2 - 2023-2026	2023-04-01	2026-03-01	1 125 000,00 \$	15 777,00 \$	5 259,00 \$
Culture Mauricie	De la culture en Mauricie	2023-01-01	2025-12-01	900,00 \$	900,00 \$	300,00 \$
TOTAL				5 008 751,41 \$	1 614 197,15 \$	1 379 885,98 \$

LISTE DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL INCLUANT 2020-2021-2022-2023

Ententes	Engagement FRR	Versement 2023	Coût total
Entente de développement culturel	24 600,00 \$	24 600,00 \$	168 126,00 \$
Entente sectorielle en développement social en Mauricie	10 000,00 \$	10 000,00 \$	1 120 000,00 \$
Plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM)	6 500,00 \$	6 500,00 \$	1 002 000,00 \$
Entente de partenariat territorial pour la région de la Mauricie avec la CALQ 2022-2025	15 000,00 \$	15 000,00 \$	1 105 650,00 \$
Entente de Vitalisation de la MRC de Maskinongé	36 536,00 \$	36 536,00 \$	1 972 984,00 \$
Entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025	3 500,00 \$	3 500,00 \$	945 000,00 \$
Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de Mauricie 2022-2027	3 900,00 \$	3 900,00 \$	600 000,00 \$
Entente de développement en économie sociale 2022-2025	6 000,00 \$	6 000,00 \$	855 000,00 \$
Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025	16 000,00 \$	16 000,00 \$	1 795 000,00 \$
Total	122 036,00 \$	122 036,00 \$	9 563 760,00 \$